
États financiers de Le Musée McCord Stewart

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Le Musée McCord Stewart

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Musée McCord Stewart (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 20 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

Le Musée McCord Stewart

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2022

		2022				2021	
Notes	Fonds de fonctionnement	Fonds de projet spécial	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits							
Gouvernement du Québec	3	4 458 714	22 197	101 365	—	4 582 276	4 311 689
Gouvernement du Canada	4	1 301 986	—	10 486	—	1 312 472	2 468 098
Autres subventions	5	47 776	—	—	—	47 776	81 881
Conseil des arts de Montréal		155 464	—	—	—	155 464	138 437
Ville de Montréal		70 866	—	—	—	70 866	55 866
Subventions de La Fondation Macdonald Stewart	16	692 004	—	—	—	692 004	943 001
Subventions de La Fondation du Musée McCord	16	2 535 486	—	3 428	—	2 538 914	1 324 275
Revenus de placement		211 039	—	—	—	211 039	105 400
Services aux visiteurs		513 353	—	—	—	513 353	217 229
Admissions		586 303	—	—	—	586 303	213 945
Commandites		237 406	—	—	—	237 406	29 985
Location	6	10 742	—	—	—	10 742	15 448
Autres		28 218	—	—	—	28 218	26 562
		10 849 357	22 197	115 279	—	10 986 833	9 931 816
Charges							
Administration		1 902 270	26	—	—	1 902 296	1 717 558
Immeuble et sécurité		1 528 918	—	—	—	1 528 918	1 681 856
Collections	2	2 014 178	—	—	—	2 014 178	1 563 351
Action éducative, citoyenne et culturelle		731 370	—	—	—	731 370	696 314
Expositions		1 650 756	—	—	—	1 650 756	1 261 121
Marketing et communications		1 170 212	—	—	—	1 170 212	1 182 009
Services aux visiteurs		775 871	—	—	—	775 871	381 690
Intérêts sur la dette à long terme		—	13 656	20 793	—	34 449	45 542
Amortissement d'immobilisations		—	—	394 687	—	394 687	271 328
		9 773 575	13 682	415 480	—	10 202 737	8 800 769
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant l'élément suivant		1 075 782	8 515	(300 201)	—	784 096	1 131 047
Variation de la juste valeur des placements		(49 929)	—	—	—	(49 929)	229 509
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges							
		1 025 853	8 515	(300 201)	—	734 167	1 360 556
Soldes de fonds au début		260 927	(304 508)	4 172 947	1 909 402	6 038 768	4 678 212
Grevés d'affectations d'origine interne	7	(300 000)	—	300 000	—	—	—
Virements interfonds	7	(543 881)	—	543 881	—	—	—
Virements interfonds	7	(43 150)	—	—	43 150	—	—
Soldes de fonds à la fin		399 749	(295 993)	4 716 627	1 952 552	6 772 935	6 038 768

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Musée McCord Stewart
État de la situation financière
au 31 mars 2022

		2022				2021
Notes	Fonds de fonctionnement	Fonds de projet spécial	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
	Encaisse	1 262 723	—	—	1 262 723	2 945 126
	Débiteurs	252 325	—	—	252 325	109 229
12	Subventions à recevoir	99 560	19 195	61 981	180 736	184 857
	Somme à recevoir de La Fondation du Musée McCord	107 254	—	—	107 254	20 718
16	Somme à recevoir de La Fondation du Musée McCord	2 200 000	—	—	2 200 000	2 200 000
2	Sommes à recevoir d'autres fonds	—	—	591 289*	—	—
	Stocks	139 462	—	—	139 462	248 757
	Charges payées d'avance	159 151	—	—	159 151	78 701
		4 220 475	19 195	653 270	—	5 787 388
12	Subventions à recevoir	—	241 540	570 098	—	911 593
8	Placements	—	—	—	2 067 196	2 020 523
16	Somme à recevoir de La Fondation du Musée McCord	—	—	—	—	2 200 000
9	Immobilisations	—	—	4 386 229	—	3 841 035
	Collections	—	—	1	—	1
		4 220 475	260 735	5 609 598	2 067 196	11 566 715
Passif						
À court terme						
	Créditeurs et charges à payer	1 018 017	28	—	—	1 043 471
	Sommes à remettre à l'État	21 581	—	—	—	23 108
2	Sommes à payer aux autres fonds	296 396*	270 967*	—	23 926*	—
10	Produits reportés	2 484 732	6 219	—	—	3 998 948
12	Tranche à court terme de la dette à long terme	—	37 974	61 981	—	98 556
		3 820 726	315 188	61 981	23 926	5 164 083
16	Produits reportés	—	—	—	—	2 200 000
12	Dette à long terme	—	241 540	570 098	—	911 593
13	Apports reportés	—	—	260 892	90 718	446 096
		3 820 726	556 728	892 971	114 664	8 721 772
Soldes de fonds						
	Investis en immobilisations	—	—	4 162 627	—	3 522 947
14	Grevés d'affectations d'origine externe	—	(295 993)	554 000	1 952 552	2 254 894
	Non grevés d'affectations	399 749	—	—	—	260 927
		399 749	(295 993)	4 716 627	1 952 552	6 038 768
		4 220 475	260 735	5 609 598	2 067 196	11 566 715

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

_____, administrateur

Le Musée McCord Stewart
État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	734 167	1 360 556
Ajustements pour :		
Amortissement d'immobilisations	394 687	271 328
Amortissement des apports reportés	(94 486)	(98 672)
Variation de la juste valeur des placements	49 929	(229 509)
	1 084 297	1 303 703
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	(1 735 737)	1 531 104
	(651 440)	2 834 807
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(939 881)	(523 483)
Contributions au financement	-	52 432
Acquisition de placements	(414 830)	(137 341)
Cession de placements	318 228	57 822
	1 036 483	(550 570)
Activités de financement		
Produit des subventions à recevoir	104 076	47 594
Remboursement de la dette à long terme	(98 556)	(90 095)
	5 520	(42 501)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(1 682 403)	2 241 736
Encaisse au début	2 945 126	703 390
Encaisse à la fin	1 262 723	2 945 126

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Le Musée a été constitué sous la dénomination sociale de Musée McCord le 12 mai 1980 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) à titre d'organisme sans but lucratif. Il constitue un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le 28 mars 1988, le Musée adoptait la dénomination sociale de Musée McCord d'histoire canadienne (le « Musée McCord »). Le 31 décembre 2017, le Musée McCord a fusionné avec Le Musée David M. Stewart (le « Musée Stewart ») et le Musée de la mode pour devenir Le Musée McCord Stewart (le « Musée »). Le 10 février 2021, le Musée a annoncé son intention d'accélérer l'intégration physique des deux musées à l'emplacement de la rue Sherbrooke. Le site du Musée Stewart a été fermé définitivement au cours de l'exercice 2021-22 et sa collection continuera d'être préservée et distribuée par le biais des autres sites du Musée. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée est exempté de tout impôt sur le revenu et peut rémettre des reçus pour des dons de bienfaisance.

Le Musée constitue le musée de tous les Montréalais. Il s'agit d'un musée d'histoire sociale qui célèbre la vie à Montréal, d'hier et d'aujourd'hui, son histoire, ses gens et ses communautés. Ouvert sur la ville et sur le monde, le Musée présente des expositions stimulantes ainsi que des programmes éducatifs et des activités culturelles qui interpellent les gens d'ici et d'ailleurs en posant un regard actuel sur l'histoire. Il abrite l'une des plus importantes collections historiques en Amérique du Nord composée de plus de 1,5 million d'artéfacts, dont les collections Costume, mode et textiles, Photographie, Cultures autochtones, Peintures, estampes et dessins, Arts décoratifs et Archives textuelles.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er avril 2021, le Musée a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le Musée lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

2. Méthodes comptables (suite)

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (suite)

Le Musée a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er avril 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers consolidés du Musée, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés du Musée ou sur les informations à fournir.

Comptabilité par fonds

Le Musée applique la méthode de report pour comptabiliser les apports.

Le fonds de fonctionnement rend compte des activités menées par le Musée en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds de projet spécial comprend les charges relatives à une expansion future du Musée.

Le fonds des immobilisations comptabilise les immobilisations du Musée, qui sont acquises ou reçues sous forme de dons, et qui servent à l'ensemble de ses activités.

Le fonds de dotation comptabilise les dons reçus à des fins de dotation et les montants désignés par le conseil d'administration pour être traités comme des dotations.

Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées ou au cours duquel les immobilisations correspondantes sont amorties. Les fonds non utilisés sont enregistrés à l'état de la situation financière à titre de produits reportés ou d'apports reportés.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe du solde du fonds de dotation et les retraits sont constatés à titre de diminutions directes.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus de placement générés grâce au fonds de dotation du Musée peuvent être utilisés pour les activités de fonctionnement du Musée ou pour d'autres activités, sous réserve de l'approbation par le conseil d'administration et ils sont présentés comme produits dans le fonds de fonctionnement. Chaque année, l'excédent des revenus de placement du fonds de dotation sur les montants approuvés pour les activités de fonctionnement est réinvesti ou retransféré au fonds de dotation. Ces montants sont présentés dans le fonds de dotation à titre de fonds grevés d'affectations d'origine interne. Pour les exercices au cours desquels il y a une insuffisance, un montant équivalent à cette insuffisance peut être transféré au fonds de fonctionnement.

Apports reportés – Programme Mécénat Placements Culture

La reconnaissance des dons liés au programme Mécénat Placements Culture (MPC) diffère selon l'entente de gestion signée entre le Musée et La Fondation du Grand Montréal (FGM).

Lorsque l'entente de gestion n'inclut pas le transfert de la propriété des dons correspondants à la FGM, les dons sont comptabilisés à titre d'apports reportés par le Musée. Ces subventions seront constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'affectation expire, qui dans ce cas-ci sera en 2029, soit au 10e anniversaire de l'acceptation par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Les revenus de placement générés par les fonds MPC d'une durée de 10 ans sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés par le Musée.

Lorsque l'entente de gestion inclut le transfert de la propriété des dons correspondants à la FGM, les actifs ne sont pas comptabilisés dans les états financiers du Musée et les revenus de placement sont comptabilisés lorsque les distributions sont effectuées par la FGM au Musée.

Subventions gouvernementales

Le Musée reçoit des subventions gouvernementales, qui sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle ils se rapportent.

Apports de services

Le Musée loue l'édifice situé au 690, rue Sherbrooke Ouest, de l'Université McGill pour une période de 99 ans se terminant en 2086. Le loyer annuel s'établit à 1 \$.

Jusqu'au 3 décembre 2021, le Musée louait aussi ses locaux au Fort sur l'île Sainte-Hélène à Montréal auprès de la Société du Parc Jean-Drapeau au coût annuel de 1 \$.

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures chaque année pour aider le Musée à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

D'autres apports de services ne sont également pas constatés dans les états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Musée devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Musée qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le Musée dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir de la juste valeur des placements détenus par chacun des fonds de placement. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Musée comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est présenté dans le fonds des immobilisations et est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations de la façon suivante :

Bâtiment	25 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et agencements	8 ans
Matériel informatique	5 ans

2. Méthodes comptables (suite)

Collections

Les collections comprennent des objets et des artefacts ayant trait à l'histoire canadienne. La plupart de ces pièces sont détenues dans le cadre d'une entente ratifiée par l'Université McGill et le Musée, en vertu de laquelle l'Université McGill a confié au Musée la garde et le soin de sa collection.

Les collections comprennent également des artefacts et des objets ayant trait à l'histoire canadienne du 17^e au 19^e siècle. La majorité de ces objets sont détenus dans le cadre d'un accord de prêt entre la Société historique du lac Saint-Louis (la « Société ») et le Musée, en vertu duquel la Société a confié au Musée la garde et le soin de sa collection.

Les actifs des collections sont comptabilisés à l'état de la situation financière du Musée à la valeur nominale de 1 \$, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Les pièces de collection reçues sous forme de dons en nature ne sont pas reflétées aux états financiers. La juste valeur estimative de telles pièces reçues au cours de l'exercice est de 500 \$ (978 029 \$ en 2021).

Les dons en espèces reçus pour l'acquisition de pièces pour les collections du Musée sont reportés et constatés à titre de produits lorsque l'acquisition est faite. Le montant des acquisitions de pièces pour les collections est de d'une valeur nulle (6 377 \$ en 2021).

Les charges afférentes à la préservation, la restauration et la gestion des collections sont incluses dans les charges de collections à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Stocks

Les biens détenus aux fins de revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Sommes à recevoir (à payer à) d'autres fonds

Les sommes à recevoir (à payer à) d'autres fonds sont constituées d'avances interfonds qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités de remboursement.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires du Musée libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes résultant de la conversion sont inclus dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent varier par rapport à ces estimations.

3. Produits – Gouvernement du Québec

	2022	2021
	\$	\$
Ministère de la Culture et des Communications du Québec		
Soutien aux institutions muséales	3 974 100	4 069 946
Aide aux projets	337 803	56 974
Aide aux immobilisations	224 134	117 795
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	41 742	54 258
Secrétariat à la politique linguistique	—	1 210
Secrétariat à la jeunesse	3 571	1 745
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	926	9 761
	4 582 276	4 311 689

4. Produits – Gouvernement du Canada

	2022	2021
	\$	\$
Subvention salariale d'urgence du Canada	620 192	2 389 252
Programme de relance pour le tourisme et l'accueil	568 000	—
Entreprises et industries	—	17 975
Accès au Patrimoine Programme d'aide aux musées	50 359	—
Fonds du Canada pour les espaces culturels	10 486	14 672
Emploi et Développement social Canada	9 453	541
Bibliothèque et Archives Canada	35 904	40 658
Conseil des arts du Canada	—	5 000
	1 312 472	2 468 098

5. Produits – Autres subventions

	2022	2021
	\$	\$
Destination Centre-Ville	20 000	25 000
Association des musées canadiens	5 117	34 641
Tourisme Montréal	20 000	17 000
Nuit Blanche à Montréal	2 500	–
Programme Pause de la Factory	–	5 240
Société des musées du Québec	159	–
	47 776	81 881

6. Revenu de location

	2022	2021
	\$	\$
Événements	10 742	9 848
Expositions itinérantes	–	5 600
	10 742	15 448

7. Virements interfonds

Le fonds de fonctionnement a transféré une valeur de 300 000 \$ au fonds des immobilisations (650 000 \$ en 2021), représentant une réserve désignée par le conseil d'administration pour la réparation des immobilisations et la modernisation des technologies de l'information. En date du 31 mars 2022, 396 000 \$ de la réserve a été utilisé.

Le fonds de fonctionnement a transféré 543 881 \$ (523 483 \$ en 2021) au fonds des immobilisations, représentant l'acquisition des immobilisations des ressources de fonctionnement déduction faite de rabatement sur les immobilisations affectées d'origine interne de 396 000 \$ (valeur nulle en 2021).

Le fonds de fonctionnement a transféré au fonds de dotation 43 150 \$ (324 553 \$ en 2021) représentant la différence entre les revenus de placement générés dans l'exercice par les placements du fonds de dotation, incluant la variation de la juste valeur des placements, déduction faite des charges liées aux placements, en lien avec les montants approuvés de 94 280 \$ (valeur nulle en 2021).

8. Placements

	2022		2021	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes – fonds communs	614 098	579 452	601 038	567 049
Actions étrangères – fonds communs	157 454	141 815	156 786	147 961
La Fondation du Grand Montréal – fonds commun équilibré	1 295 644	1 226 244	1 262 699	1 140 715
	2 067 196	1 947 511	2 020 523	1 855 725

Programme MPC

Tel que décrit dans les méthodes comptables, le Musée a participé au programme MPC (sous l'autorité du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)). Selon les termes du programme MPC, les dons spécifiques recueillis par le Musée sont transférés dans un fonds de dotation de La Fondation du Grand Montréal et les subventions d'appariement du programme sont également transférées dans ce fonds. Ces montants ne sont donc pas inclus dans l'état de la situation financière du Musée, mais le Musée demeure le bénéficiaire des revenus de placement générés. Au 31 mars 2022, la juste valeur du compte de dotation, incluant la portion du Musée et la portion d'appariement, est de 634 401 \$ (669 625\$ au 31 mars 2021).

9. Immobilisations

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	2 620 000	–	2 620 000	2 620 000
Bâtiment	629 308	203 586	425 722	291 333
Améliorations locatives	1 658 331	1 044 115	614 216	640 653
Mobilier et agencements	212 661	83 926	128 735	111 532
Matériel informatique	794 437	196 881	597 556	177 517
	5 914 737	1 528 508	4 386 229	3 841 035

10. Produits reportés

Les produits reportés représentent des produits donnés à des fins spécifiques. Les produits reportés sont inclus dans les produits de la même façon que les charges correspondantes sont engagées ou dans la période à laquelle la subvention se rapporte. L'évolution du solde des produits reportés courants durant l'exercice est la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	3 998 948	2 747 322
Montant reçu	262 514	2 673 142
Montant transféré à partir du long-terme	2 200 000	2 200 000
Montant constaté à titre de produits	(3 970 511)	(3 621 516)
Solde à la fin	2 490 951	3 998 948

11. Découvert bancaire

Le Musée dispose d'une marge de crédit non garantie d'un montant autorisé de 800 000 \$ (800 000 \$ au 31 mars 2021) portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % (3,70 % au 31 mars 2022; 3,45 % au 31 mars 2021). Au 31 mars 2022, le montant utilisé de cette marge de crédit est d'une valeur nulle (valeur nulle au 31 mars 2021). Le Musée dispose également d'une facilité de crédit de 2 500 000 \$ avec la Banque CIBC, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % (3,20 % au 31 mars 2022; 2,95 % au 31 mars 2021). Au 31 mars 2022, le montant utilisé est d'une valeur nulle (valeur nulle au 31 mars 2021). La facilité de crédit avec la Banque CIBC est garantie par les placements de La Fondation du Musée McCord. Le Musée dispose également d'une marge de crédit pouvant atteindre 1 500 000 \$ garantie ou fournie par La Fondation du Musée McCord, aucune n'étant utilisée à la fin de l'exercice (valeur nulle en 2021). Dans l'éventualité où la banque choisirait de retirer la marge de crédit octroyée, La Fondation du Musée McCord a accepté de garantir ou fournir une ligne de crédit de 600 000 \$ au Musée.

12. Dette à long terme

	2022	2021
	\$	\$
Emprunt bancaire, portant intérêt à 3,07 %, amorti sur 15 ans, échéant le 31 janvier 2026 ⁽¹⁾	632 079	694 296
Emprunt bancaire, portant intérêt à 4,45 %, amorti sur 10 ans, échéant le 30 mai 2023 ⁽¹⁾	279 514	315 853
	911 593	1 010 149
Tranche à court terme	99 955	98 556
	811 638	911 593

⁽¹⁾ Ces emprunts sont garantis par une subvention à recevoir du même montant du gouvernement du Québec, consentie aux mêmes conditions que celles régissant le remboursement du capital et des intérêts, sous réserve de différences temporelles concernant la réception des subventions ou les versements de capital requis sur la dette à long terme.

12. Dette à long terme (suites)

Les versements de capital requis sur la dette à long terme et les subventions à recevoir afférentes pour les prochains exercices sont les suivants :

	Versements de capital	Subventions à recevoir
	\$	\$
2023	99 955	99 955
2024	305 439	305 439
2025	65 874	65 874
2026	440 325	440 325
	<u>911 593</u>	<u>911 953</u>

13. Apports reportés

a) Apports reportés – Fonds des immobilisations

Les apports reportés dans le fonds des immobilisations représentent la tranche non amortie des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de la même façon que les immobilisations achetées sont amorties.

L'évolution du solde des apports reportés durant l'exercice est la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	355 378	401 618
Contributions au financement	–	52 432
Montant constaté à titre de produits	(94 486)	(98 672)
Solde à la fin	260 892	355 378

b) Apports reportés – Fonds de dotation

Au cours des années précédentes, le Musée de la mode a collecté 90 718 \$ en dons pour le programme MPC.

14. Affectations grevant les soldes de fonds du fonds de dotation

Les principales catégories d'affectations d'origines interne grevant les soldes de fonds du fonds de dotation sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Fonds affectés d'origine interne		
Revenus de placement réalisés réinvestis ⁽¹⁾	1 026 061	937 798
Variation cumulative non réalisée sur les placements	119 685	164 798
Dotations désignées par le conseil d'administration	790 031	790 031
Dotation désignée ⁽²⁾	16 775	16 775
	1 952 552	1 909 402

14. Affectations grevant les soldes de fonds du fonds de dotation (suite)

- (1) Les revenus de placement générés grâce au fonds de dotation du Musée peuvent être utilisés pour les activités de fonctionnement du Musée ou pour d'autres activités, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration. Les revenus de placement réalisés réinvestis correspondent au total des revenus réalisés générés par le fonds de dotation moins le total des sommes déboursées pour les projets approuvés.
- (2) La dotation désignée consiste en un don reçu que la direction a officiellement déterminé comme un fonds de dotation consacré à des usages récurrents ayant comme sujets les costumes et les textiles.

15. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché représente la perte potentielle causée par la variation de la juste valeur d'un placement. Les placements du Musée sont sujets au risque de marché qui découle des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers, ainsi que du degré de volatilité de ces taux et indices sur les marchés boursiers. Le risque de marché est minimisé par la diversification du portefeuille du Musée.

Risque de crédit

Le Musée a déterminé que le risque de crédit est réduit au minimum étant donné que les contreparties avec lesquelles il fait affaire sont principalement des organismes gouvernementaux.

Risque de liquidité

L'objectif du Musée est d'avoir suffisamment de liquidité pour faire face à ses obligations à leur échéance. Le Musée surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Les principaux passifs financiers sont les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

16. Opérations entre parties liées

La Fondation du Musée McCord

La Fondation du Musée McCord (la « Fondation ») est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré qui a été constitué en 1993. Les objectifs de la Fondation sont de solliciter, de recevoir ou de collecter des fonds grâce à des dons, des héritages ou d'autres contributions similaires afin de financer ou de distribuer des fonds pour soutenir les activités du Musée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, le Musée a constaté un montant de 2 538 914 \$ (1 324 275 \$ en 2021) à titre de subventions de la Fondation dans le cours normal de ses activités.

En 2013, le Musée a commencé à recevoir 2 200 000 \$ par année du MCCQ à la suite de la fusion du Musée McCord et du Musée Stewart. En avril 2018, le Musée a reçu un total de 11 000 000 \$ du MCCQ pour les exercices financiers 2019 à 2023, représentant une subvention de 2 200 000 \$ par année afin de soutenir la mission et le plan d'action du Musée à la suite de la fusion avec le Musée de la mode.

16. Opérations entre parties liées (suite)

La Fondation du Musée McCord (suite)

Le Musée et la Fondation, à la suite de l'obtention de l'approbation du MCCQ, ont signé une entente en vertu de laquelle la Fondation s'est engagée à gérer ces fonds. En juillet 2018, le Musée a transféré un montant de 10 450 000 \$ à la Fondation, représentant la tranche restante du 11 000 000 \$ à la date du transfert. Selon les termes de l'entente, la Fondation a accepté de rembourser un montant de 2 200 000 \$ par année, ainsi que d'accorder un octroi supplémentaire de 125 720 \$ par année, pour un total de 2 325 720 \$ par année jusqu'en 2023, payable par versements mensuels. Au 31 mars 2022, la somme à recevoir de la Fondation est présentée à l'état de la situation financière avec les actifs à court terme pour un montant de 2 200 000 \$ (2 200 000 \$ au 31 mars 2021) et avec les actifs à long terme pour un montant de valeur nulle (2 200 000 \$ au 31 mars 2021). La promesse annuelle supplémentaire de 125 720 \$ est considérée comme une promesse de don de la Fondation au Musée.

Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Le résumé des informations financières de la Fondation au 31 mars est présenté ci-dessous :

	2022	2021
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif	34 784 886	35 472 750
Passif	2 328 357	4 577 295
Actifs nets	32 456 509	30 895 455
	34 784 866	35 472 750
État des résultats		
Total des produits	4 672 828	8 353 450
Charges - contributions au Musée	2 599 767	1 311 020
Charges - autres	512 007	553 848
Excédent des produits sur les charges	1 561 054	6 488 582

La Fondation Macdonald Stewart

L'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds comprend également un montant de 692 004 \$ (943 001 \$ en 2021) de La Fondation Macdonald Stewart, qui n'est pas liée au Musée. En mars 2021, La Fondation Macdonald Stewart, en accord avec le Musée, a modifié son entente de soutien financier en vertu de laquelle La Fondation Macdonald Stewart fournira un financement annuel de 692 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2025, puis de 325 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2030.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés afin d'être conforme avec la présentation de l'année actuelle.